



CRÉDIT FONCIER
190, AVENUE D'ESPÉRANCE



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Pierre CARDO
Député des Yvelines
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Charenten, le 22 décembre 2008

Monsieur le Député,

A la suite de la question écrite que vous avez posée à Madame le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au sujet des prêts à taux révisibles dans laquelle vous faites référence au Crédit Foncier, je souhaitais vous apporter quelques éléments d'éclairage à ce sujet.

Soucieux d'accompagner au mieux nos clients afin qu'ils puissent aller au terme de leur projet immobilier, nous nous efforçons de leur proposer des produits adaptés à chaque situation particulière. Au cours des vingt dernières années, le Crédit Foncier a ainsi permis à plus de trois millions de Français de devenir propriétaires de leur logement en profitant de financements associant différentes formules de prêts réglementés ou non, à taux fixes ou révisibles. A noter que ces prêts à taux révisibles, fortement critiqués en période de hausse des taux, sont, en témoignage l'expérience acquise sur cette solution déjà ancienne, moins chers pour le client sur longue période que des emprunts à taux fixe. Ils permettent donc à un très grand nombre de foyers de réaliser leur projet.

La crise majeure des marchés financiers a effectivement eu un impact direct et subit sur l'évolution des taux d'intérêt. De ce fait, les mensualités de remboursement de certains de nos clients ont effectivement pu augmenter mais de façon limitée (6% en moyenne) grâce aux caractéristiques propres de nos produits qui prévoyaient des éléments de sécurisation identiques à ceux des prêts réglementés.

En tant qu'acteur historique dans la politique d'accès social, nous nous efforçons toujours de trouver des solutions aux préoccupations de nos clients lorsqu'un problème survient, qu'il soit lié à la situation personnelle de l'emprunteur ou, comme ce fut le cas, à une crise financière très brutale et donc à une situation exceptionnelle de hausse des taux d'intérêt.

C'est dans cet esprit que nous avons proposé, dès janvier 2008, à 150 000 de nos clients des mesures exceptionnelles visant à renforcer les sécurités initiales en leur offrant des plafonds de taux. Je tenais d'ailleurs à attirer votre attention sur le fait que nous sommes à ce jour le seul établissement à avoir pris de telles mesures.

Au-delà de cette initiative, nous travaillons activement, dans le cadre des engagements de la profession, à la mise en œuvre des propositions du rapport du député Frédéric Lefebvre sur les emprunts immobiliers à taux variable et avons d'ores et déjà, et depuis le 1^{er} octobre dernier, intégré les nouvelles dispositions prévues par la loi n°2008-3 du 3 janvier 2008 dite loi Châtel.

Dans cette même logique, nous avons récemment proposé des mesures personnalisées à nos clients qui ont contracté un prêt relais immobilier, et cela au delà des engagements pris par la profession bancaire.

Enfin, très attentifs à l'évolution des taux, nous essayons en permanence d'améliorer nos propositions pour tenir compte de cette volatilité et nous avons ainsi déjà répercuté à trois reprises depuis le 1^{er} novembre 2008 la baisse des taux d'intérêt sur nos conditions de prêts à taux fixes et révisibles.

Toutefois, dans l'hypothèse où vous seriez saisi d'un cas particulier non résolu, je vous serais très obligé de me le transmettre afin qu'il soit traité au plus vite. Je ne manquerais pas de vous tenir informé du règlement de ce dossier.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

François BLANCARD